

sujet du bureau international d'inspection qui serait créé advenant l'adoption d'une convention sur les armes chimiques.<sup>12</sup> Le 31 mars 1988, le Canada a effectivement déposé un document de travail intitulé Facteurs liés à la détermination des besoins en personnel et en ressources de l'inspectorat chargé de la vérification; l'ouvrage concerne les facteurs à prendre en compte pour déterminer le nombre d'enquêteurs et de techniciens, les coûts à envisager et des questions connexes.<sup>13</sup>

### Le débat parlementaire

Le 22 mars 1988, le député conservateur John Oostrom a condamné en Chambre l'emploi d'armes chimiques dans le conflit irano-irakien :

... la guerre entre l'Irak et l'Iran a connu une dangereuse escalade. Il y a de fortes raisons de croire qu'on y a recours à des armes chimiques. Cela fera augmenter le nombre de victimes et aggravera la terreur parmi les populations civiles innocentes.<sup>14</sup>

Rappelant les documents interdisant déjà l'emploi d'armes chimiques, M. Oostrom a poursuivi en disant :

L'utilisation [d'agents chimiques] soulève la possibilité d'une catastrophe biologique pour la région et peut-être pour d'autres pays tout à fait étrangers à ce conflit. Les députés doivent prendre tous les moyens dont ils disposent pour empêcher l'usage de telles armes et pour faire cesser rapidement ce conflit tragique.<sup>15</sup>

<sup>12</sup> Allocution prononcée par l'ambassadeur de Montigny Marchand à la Conférence du désarmement, le 10 mars 1988.

<sup>13</sup> CD/823, 31 mars 1988.

<sup>14</sup> Débats de la Chambre des communes, 22 mars 1988, p. 14002.

<sup>15</sup> Ibid.